

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 30 (1942)

Heft: 617

Artikel: La grande pitié des enfants d'Europe

Autor: M.F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264530>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

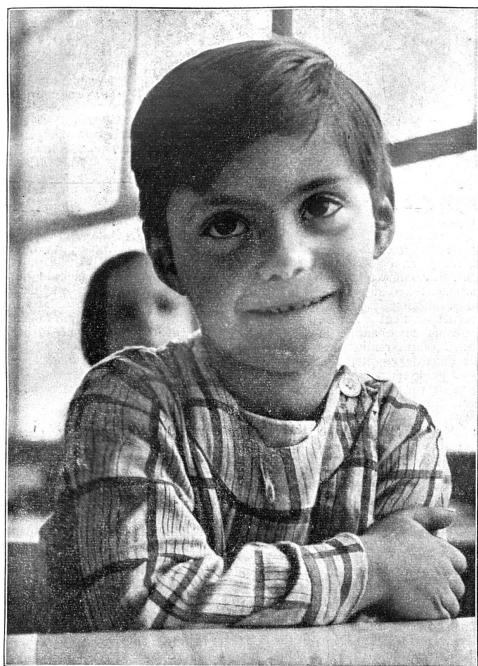
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Cliché U. I. S. E.

La grande pitié des enfants d'Europe

La magnifique activité de la nouvelle section de la Croix-Rouge suisse, le Secours aux Enfants, qui, reprenant le travail de l'ancien Cartel suisse de Secours aux enfants, fera chaque trimestre venir chez nous au cours de cette année environ 10.000 enfants de France et de Belgique surtout ; l'élan de notre population qui ouvre son cœur à toutes ces malheureuses victimes innocentes de la plus affreuse des guerres... ont créé une grande vague de pitié agissante à travers tout le pays. Mais voici que d'autres enfants encore, dans d'autres régions trop lointaines pour que l'on puisse songer à leur faire franchir tant de frontières

et rouler sur tant de kilomètres, font aussi appel à notre pitié par l'intermédiaire de l'Union Internationale de Secours aux Enfants : détachons des derniers rapports publiés par celle-ci quelques renseignements, qui montrent à quel point, et sans ralentir en rien notre effort pour les uns, un nouvel effort pour d'autres est aussi nécessaire.

Voici d'abord les petits Finlandais. Le Dr. R. Hercood, directeur du Bureau international contre l'alcoolisme, à Lausanne, et dont on connaît les relations étroites tant d'années durant avec ce pays si développé au point de vue social et antialcoolique, a fait pour le compte de l'U. I. S. E. à la fin de cet hiver un voyage d'enquêtes en Finlande. Les récits qu'il a rapportés sont navrants.

« Selon le prof. Ylppö, écrit-il, le grand spécialiste finnois des maladies des enfants, la moitié des enfants dans les villes sont sous-alimentés. D'après le Dr. Savonen, secrétaire de la Ligue finnoise contre la tuberculose, les formes infantiles de tuberculose sont en nette recrudescence et, de mois en mois, la situation empire, à mesure que la résistance de l'organisme diminue.

Si, au moins, on disposait, pour les enfants particulièrement délicats ou malades, de reconstituants, produits Nestlé et autres. Mais où trouver les devises étrangères pour les acheter ? On manque de certains médicaments précieux ; on n'a cité à plusieurs reprises le *Larosan*, fabriqué en Suisse, très efficace contre la diarrhée infantile. On ne peut s'en procurer et, par suite, beaucoup d'enfants meurent.

J'ai visité le grand hôpital pour enfants, dirigé par le Dr. Rantasalo ; me conduisant de salle en salle, se penchant au chevet des petits malades, le docteur m'expliquait leur cas. Comme un refrain sinistre, revenaient à tout instant ces mots : « Avec des remèdes spéciaux, des reconstituants, on pourrait sauver ce petit ; nous ne les avons pas, il est donc condamné ».

Le savon aussi manque (125 gr. pour trois mois) ce qui fait qu'en Finlande, pays de sage hygiène où, même à la campagne, on se savonnait chaque semaine à grande eau dans la *sauna* (maison de bain familiale), on doit négliger ces soins ; les tout petits particulièrement en souffrent.

J'ai rapporté quelques photographies d'enfants prises en Carélie orientale. A la vue de ces pauvres squelettes humains, de vieux médecins, endurcis à toutes les souffrances, ont été épouvantés, ils n'avaient jamais rien vu de pareil.

Je n'ai parlé que de la disette de denrées alimentaires ; les étoffes de laine et de coton manquent aussi, dans un pays au climat rigoureux. Les tout petits en souffrent particulièrement. J'avais entendu parler des layettes de papier qui accueillent les bébés à leur entrée dans ce monde de misère. Je n'y croyais pas, mais, visitant la crèche pour enfants de Viborg, on m'a remis la layette officielle, en quelque sorte, puisque l'Etat la remet gratuitement aux familles peu fortunées. Au lieu des brassières de laine bien douces, ce sont des robes de papier, de papier, seulement du papier. N'est-ce pas abominable ?

Certes, les pays voisins de la Finlande ont déjà accompli et accomplissent encore un gros effort pour les petits. La Suède notamment a déjà hospitalisé des milliers d'enfants finnois, de même que des invalides de guerre, et s'apprête encore à accueillir dans ses hôpitaux des enfants malades. Mais elle s'occupe aussi de ses autres malheureux petits voisins, les enfants norvégiens, elle hospitalise des enfants belges et français, vient d'envoyer un bateau de vivres en Grèce. Le Danemark a, de son côté, hospitalisé déjà environ 1250 enfants finnois. Mais comme on comprend l'impression du Dr. Hercood à son retour en Suisse :

« Depuis que je suis rentré de Finlande et que j'ai vu tant de misère, je me sens gêné en regardant, dans nos villes, nos magasins d'alimentation si abondamment approvisionnés, les merceries et magasins d'articles pour bébés qui exposent de si ravissants objets et je pense à la layette de papier rapportée de Viborg. Lorsque je vois passer un chien de luxe revêtu d'un manteau bien doublé j'ai vraiment honte de notre prospérité.

De Hongrie, M^{lle} Rose Vajkai envoie des détails intéressants sur les enfants polonais réfugiés dans ce pays depuis le tragique mois de septembre 1939, et dont l'entretien et la surveillance posent des problèmes constants aux organismes de protection de l'enfance. A force d'ingéniosité et d'activité, M^{lle} Vajkai est parvenue à créer un « Camp de jeunesse » qui abrite près de 300 enfants d'âge scolaire, provenant de camps réfugiés tant militaires que civils ou encore qui se trouvent seuls en Hongrie, séparés des leurs par la tourmente qui a balayé leur pays. Un internat pour jeunes filles, et un autre pour garçons ont été créés dans une atmosphère familiale, un enseignement régulier a pu être organisé pour ceux qui sont en âge de suivre l'école primaire, et l'on assure aux autres de l'occupation dans divers ateliers sous la surveillance de professeurs expérimentés, luttant ainsi contre l'oisiveté dont les conséquences sont toujours déplorables.

Mais le dépaysement n'en reste pas moins grand, malgré l'enseignement du hongrois qui permet d'établir le contact avec les enfants du pays ; et quelques-uns de ces enfants ont trop souffert, matériellement et moralement, de leur fuite de Pologne sous les bombes pour que les effets ne s'en fassent pas sentir encore maintenant (maladies, neurasthénie, crises de démence même, ou encore habitudes de vagabondage). Le « froid infernal » de l'hiver dernier a aussi terriblement compliqué les choses, et l'on comprend le cri d'angoisse que lance M^{lle} Vajkai en voyant diminuer ses ressources, et notamment les « parrains et marraines » de ces enfants, sollicités d'autre part de porter ailleurs leur concours. Il est vrai que la misère et la détresse sont si effroyables partout que l'on ne sait vraiment auprès de qui courir pour parer au plus pressé ! mais on ne peut pas non plus oublier complètement le sort des toutes premières victimes de cette monstrueuse guerre que furent les enfants polonais en fuite...

M. F.

S'adresser pour tout renseignement supplémentaire, marraines, dons, etc., à l'Union Internationale de Secours aux Enfants, 15, rue Lévrier, Genève, Compte de chèques postaux No 1. 6468.

blique. Cette assistance ne peut pas porter sur une période de temps postérieure de plus de six mois aux couches.

L'application de la loi relève de Comités spéciaux de trois membres créés dans chaque circonscription ou, suivant l'organisation administrative, dans chaque ville, Comités qui relèvent du Conseil de protection de l'enfance. Enfin, signalons que le texte de la loi ne fait aucune différence entre les mères mariées et non mariées, faisant ainsi preuve de cette largeur d'esprit et de ce sentiment d'humanité caractéristique tout spécialement en ce domaine des pays du Nord.

Un vote féministe au Sénat américain

Une dépêche d'agence ayant annoncé par la presse et la Radio le vote approuvé de la Commission juridique du Sénat américain sur « les droits égaux pour les deux sexes », l'on a interprété ceci dans certains milieux comme un succès retentissant et nouveau ! sans bien réaliser que les femmes aux Etats-Unis possédant depuis plus de vingt ans le droit de vote, ainsi que de nombreux autres qui en découlent naturellement, il ne pouvait y avoir là de décision très sensationnelle !

Il nous paraît plutôt, après examen de la

question, qu'il s'agit du traité de Montevideo, signé en 1933 déjà par quelques Etats sud-américains, et tendant à l'introduction d'une Convention internationale sur l'égalité des droits entre hommes et femmes : celles de nos lectrices qui nous font l'amitié de nous suivre depuis quelque temps n'ont sans doute pas oublié comment l'effort avait été fait pour porter ce traité devant la S. d. N., et comment, après de longues discussions, avait été décidée cette étude du statut de la femme dont nous avons si souvent parlé ici, à titre de première étape sur le chemin encore incertain d'une Convention internationale pour l'égalité des droits féminins et masculins. Toute cette étude est naturellement maintenant en sommeil depuis

trois ans ; mais d'autre part il semblerait que ce traité de Montevideo se réveille, puisque c'est bien probablement à son sujet que la Commission juridique du Sénat américain a voté la décision que nous mentionnons plus haut.

Les Expositions

« Ne forçons point notre talent », a dit le poète. Adélaïde Verneuil-de Marval (Rivaz) a compris le conseil et, c'est avec raison qu'elle s'en tient à la *tempera*, qui convient à ses qualités propres, à sa spontanéité et à son esprit primesautier. C'est

Les S.C.F. et l'école de soldat

Sur cette question, beaucoup discutée dans les milieux féminins touchant à l'armée, et qui a son importance pour la situation nouvelle ainsi faite à la femme, nous trouvons dans le S.C.F., organe officiel de nos « complémentaires », un article judicieux dû à la plume de l'une d'elles qui, et sous sa propre responsabilité, nous paraît poser le problème sur son véritable terrain.

Si nous osons aborder cette question ouvertement, au risque de faire injure à l'étiquette, c'est que de sa solution dépend pour une part l'avenir du Service Complémentaire Féminin. Il n'appartient certes pas au soldat de discuter de l'opportunité du drill. Le pays a confiance en ses chefs : ce sont eux qui commandent et le soldat, à tous grades, obéit. Or, si la femme en uniforme, incorporée à l'armée est à juste titre considérée comme soldat, il n'en est pas moins vrai que, de par sa nature même, elle ne peut, ni ne doit être traitée comme un « homme de troupe ». Aussi nos chefs ont-ils dès le début souligné la différence qui sépare notre Service Complémentaire Féminin des armées combattantes. De là, qu'on le veuille ou non, découle cette distinction que nous nous permettons de relever entre le « soldat » et « l'homme de troupe ». D'aucuns trouveront cette distinction subtile : d'autres, non militaire, et peut-être même offensante pour nous, femmes. Quoi qu'il en soit personne ne contestera que pour n'avoir pas été clairement définie, elle conduit à des situations quelquefois malheureuses, souvent gênantes, et parfois comiques. Combien de fois ai-je vu des officiers se lever devant une SC avec le sentiment de mal faire, ou rester assis avec l'impression de commettre une impolitesse ! Combien de fois avons-nous croisé le regard in-

quiet d'un officier ne sachant à quoi s'attendre : la saluera-t-on ou le gratifiera-t-on d'un sourire ?...

... Si je n'ai esquisé que ces aspects de la question, c'est que je trouve inutile de m'y appesantir. Tous ceux qui connaissent la situation trop souvent mal définie de nos SC dans la troupe savent combien d'inutiles complications peuvent en résulter.

Mais ne serait-il pas plus souhaitable de régler notre attitude sur cette simplicité aisée, faite de correction et de dignité qui est la caractéristique des Lottas finlandaises ? Elles ont évidemment leur secret : il réside dans 20 ans d'efforts patients et une tradition qui s'est forgée, elle aussi, dans des difficultés petites et grandes. Mais ne serait-ce pas un bon début dans cette voie que de créer de bas en haut de l'échelle un état d'esprit tel que la SCF puisse se dire à peu près ceci : « ... Je suis la collaboratrice de ces hommes — officiers et soldats. Je dois entrer dans le cadre de l'armée, m'adapter à leur mentalité militaire, être consciencieuse, précise et aimable. Si les circonstances l'exigent, je devrais faire preuve de courage. Mais surtout, je n'ai jamais « m'en croire », et rester naturelle, rester femme. Un signe de tête, une attitude respectueuse, un regard clair et droit écarteront les équivoques, la gêne et créeront la confiance ».

Quant aux hommes, ils pourraient alors penser ceci : « Elle fait bien son boulot et on peut compter sur elle. C'est très bien qu'elle ne joue pas au soldat et qu'elle est si naturelle. Mais elle est au service, et si je la salue le premier parce que c'est une femme, je la salue militairement parce qu'elle est des nôtres. Je tâcherais de lui faciliter son service, en m'abstenant de lui

faire la cour, même si j'en ai envie. Au fond, c'est une brave jeune fille et une bonne collaboratrice ».

Il me semble qu'il n'est pas utopique de souhaiter en arriver à ce stade-là, moins peut-être que vouloir discipliner les femmes par les mouvements-réflexes de l'école de soldat dans un cours de quelques jours. Mais qu'on ne se trompe pas, le peu d'école de soldat que nous avons aux cours d'introduction est indispensable. C'est le seul moyen de faire comprendre aux SCF l'état d'esprit militaire et les éléments de la discipline. Or rien n'est plus grotesque que l'école de soldat mal faite. Aussi, puisque ces quelques heures d'exercice ne peuvent servir que de démonstration, mieux vaut ne pas exiger des SCF l'application de cet enseignement trop rudimentaire, (exception faite de la marche en formation nécessaire dans les déplacements par groupe). Elles sauront parfaitement garder l'attitude respectueuse et digne exigée par le service.

Ainsi, en clarifiant la situation, on aura trouvé une formule simple et naturelle pour le développement ultérieur des Services Complémentaires Féminins.

Inventions pour les ménagères

La Solidarité (Neuchâtel) nous en apporte toute une liste, qui, en ces temps de restrictions et de difficultés ménagères, seront doublement appréciées :

... J'ai encore connu le fer à repasser qu'il fallait chauffer en le posant sur un fourneau quadrangulaire, engluant une énorme quantité de coke ; il fut suivi par le fer à gaz, assez encombrant, et le successeur de ce dernier a été l'élegant fer électrique, *sumum*, semblait-il, du

confortable. Que tout cela semble vieux et périmé ! Le fer à repasser moderne a la forme d'un rouleau, couvrant une surface plus vaste, glissant sans effort sur l'étoffe. Un autre système est le fer à repasser transparent, en cristal spécial, muni d'une petite lampe électrique à l'intérieur, qui permet, grâce à un réflecteur, de découvrir les moindres plis. Une troisième méthode est la table à repasser : ce n'est pas le fer qui est chauffé, mais une plaque de métal recouvrant la table.

Une ménagère de Vienne, la ville traditionnelle des bonnes pâtisseries, s'est fait breveter un rouleau à pâte muni d'un réservoir à farine. Par le mouvement de va-et-vient, la farine se répand sur la pâte avec régularité, ce qui signifie une économie de temps. Une autre Viennoise a inventé une bouilloire à double fond, dont l'un est une passoire qu'il suffit de relever pour séparer le bouillon de la viande et des légumes.

Le peigne-brosse est une combinaison américaine. C'est un peigne de poche auquel s'adapte une brosse, de telle sorte que l'on peut utiliser ce double instrument pour se friser. Ce n'est pas directement sensationnel, et une innovation qui nous vient également d'outre-océan lui est certainement supérieure : le plateau que l'on ne peut laisser tomber. Ce *foot-proof*, comme on l'appelle en Amérique, est une assurance contre la maladresse. Le plateau en question est muni d'anses ayant exactement la forme de la main creuse et de cavités pour les pouces. La servante la plus maladroite ne réussira pas à laisser glisser par terre un plateau de ce genre.

Une machine à coudre rompt avec la forme qui lui a été donnée depuis son invention et ressemble à un pistolet. On tient l'appareil par la